

---

# Le Médecin Spécialiste

---

Organe du Groupement des Unions  
Professionnelles Belges  
de Médecins Spécialistes

Editeur responsable : Dr M. MOENS  
Secrétaire de rédaction : J. Van den Nieuwenhof  
Avenue de la Couronne 20 - 1050 Bruxelles  
Tél. 02-649.21.47 - Fax : 02-649.26.90  
E-mail : info@GBS-VBS.org

**N° SPECIAL AVRIL 2003**

**ISSN 0770-8181 - MENSUEL**

Bureau de dépôt : Bruxelles 5

---

## MESSAGE URGENT

### NOUVELLE NOMENCLATURE A PARTIR DU 1er AVRIL 2003

Date d'entrée en vigueur des nouvelles mesures en matière de nomenclature (AR du 26.03.2003) publiés au M.B. du 31.03.2003: à l'INAMI il a été décidé AUJOURD'HUI (07.04.2003) que les nouveaux numéros de code, les valeurs relatives, les libellés et les règles d'application entrent bien EN VIGUEUR AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2003 (sauf lorsque, exceptionnellement, le texte précise une autre date).

Les services locaux des mutuelles seront chargés d'accepter les attestations de soins des patients selon les nouvelles dispositions. Nous recommandons donc à nos collègues d'utiliser dès à présent les nouveaux codes sur les attestations délivrées aux patients. En ce qui concerne le Tiers-payant (TP), l'adaptation du traitement électronique au niveau des organismes assureurs prendra encore quelques jours. Il est donc préférable de postposer d'une semaine la facturation TP.

Les modifications de la nomenclature figurent sur le site  
[www.gbs-vbs.org/ms3/msfolio/ms03-f08.htm](http://www.gbs-vbs.org/ms3/msfolio/ms03-f08.htm)

Nomenclature d'imagerie médicale:  
[www.vbs-gbs.org/ms3/download/f08\\_imagerie\\_2.PDF](http://www.vbs-gbs.org/ms3/download/f08_imagerie_2.PDF)

Autres modifications de nomenclature:  
[www.vbs-gbs.org/ms3/download/f08\\_autres\\_2.PDF](http://www.vbs-gbs.org/ms3/download/f08_autres_2.PDF)